

Arrêté fédéral IV concernant le budget de la Régie fédérale des alcools pour l'année 2007

du 12 décembre 2006

*L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu le message du Conseil fédéral du 23 août 2006¹,
arrête:*

Art. 1

Le budget de la Régie fédérale des alcools pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2007, qui comprend:

- a. le budget du compte de résultats prévoyant
 - 278 470 000 francs de revenus,
 - 32 670 000 francs de charges,
 - soit un bénéfice net de 245 800 000 francs, et
 - b. des investissements pour un montant de 2 875 000 francs,
- est approuvé.

Art. 2

Le présent arrêté n'est pas soumis au référendum.

Conseil national, 7 décembre 2006

La présidente: Christine Egerszegi-Obrist
Le secrétaire: Ueli Anliker

Conseil des Etats, 12 décembre 2006

Le président: Peter Bieri
La secrétaire: Elisabeth Barben

¹ Non publié dans la FF.

Arrêté fédéral IV <bd> concernant le budget de la Régie fédérale des alcools pour l'année 2007

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2007
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	06
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	06.02.2007
Date	
Data	
Seite	1087-1088
Page	
Pagina	
Ref. No	10 140 318

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.